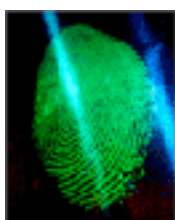


Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article4629>

Biométrie : le Comité d'éthique tire la sonnette d'alarme

- Technologie -



Date de mise en ligne : jeudi 31 mai 2007

Spyworld Actu

Cette instance consultative réclame un « contre-pouvoir » face à ces méthodes d'identification.

« Subrepticement, notre société, au nom du paradigme sécuritaire, s'habitue à l'usage de ces marqueurs biométriques », constate le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) dans un avis rendu jeudi. Une habitude dangereuse, estime le comité : « chacun accepte finalement et même avec quelque indifférence d'être fiché, observé, repéré, tracé, sans souvent même en avoir conscience ».

ADN, sang, urine, iris...

En cause, la biométrie, une technique en plein boom, qui consiste à identifier des individus par leurs caractéristiques physiques : repérage de « suspect » par identification faciale, contrôle aux frontières grâce au passeport biométrique, démarrage d'un ordinateur grâce aux empreintes digitales. Il est aussi possible d'identifier quelqu'un grâce à son ADN, son sang, son urine, sa rétine, son iris, sa voix, ou même sa façon de taper sur un clavier.

Au-delà des failles de sécurité révélées notamment par le [Guardian](#) au sujet du passeport biométrique, le CCNE pointe les dérives qui guettent. Il critique sévèrement « une loi qui fait du refus de se soumettre à ce prélèvement un délit », qui revient à faire fi du consentement, condition sine qua non de la biométrie. Autre danger : le détournement des données et leurs croisements qui « permet un contrôle étroit et multiforme des personnes, de leurs déplacements et de leurs activités ». « On imagine aisément l'utilisation aux fins de stigmatisation, d'exclusion sinon d'élimination que des régimes totalitaires auraient pu faire ou pourraient faire de tels instruments », ajoute le texte.

« Le prix à payer »

Face à ces doutes, le Comité d'éthique s'interroge : « quel est le prix à payer pour rendre la vie plus sûre ? ». Pour éviter les dérives, l'avis préconise la mise en place d'un vaste « débat public » sur la question et d'un « réel contre-pouvoir à la généralisation excessive de la biométrie ». Elle propose que la [Cnil](#) soit chargée de cette tâche, après lui en avoir donné « le statut et les moyens ».

[L'avis intégral en PDF](#)

Post-scriptum :

<http://www.lefigaro.fr/sciences/200...>